

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Cyprien

Absents excusés : M. N'Diaye - Mme Lutz

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE

CATÉGORIE

NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	ST LEU 95 FC 1
2	ENT MARLY-FONTENAY 1	GARGES FCM 1
3	THILLAY VAUD'HERLAND 1	ADAMOIS OL 1
4	GONESSE RC 1	VAUREAL FCM 1 ou MONTMORENCY FC 1
5	OSNY FC 1	ARGENTEUIL FC 1
6	BEZONS USO 1	COSMO TAVERNY 1

Gonesse RC 1 / Vaureal FCM 1 ou Montmorency FC 1

Pour cause de match de coupe du tour précédent, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Entente Marly-Fontenay 1 / Garges FCM 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Osny FC 1 / Argenteuil FC 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Thillay ESM 1 / Adamois Ol. 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 14h30

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	PERSAN US 03 1	ERAGNY FC 1
2	EZANVILLE ECOUEN US 1	ADAMOIS OL 1
3	ENTENTE SSG 1	OSNY FC 1

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz